

Journée technique

Gestion intégrée des eaux pluviales - PAU

Mardi 07/11/2023



Plan national sur les eaux pluviales (2022-2024)

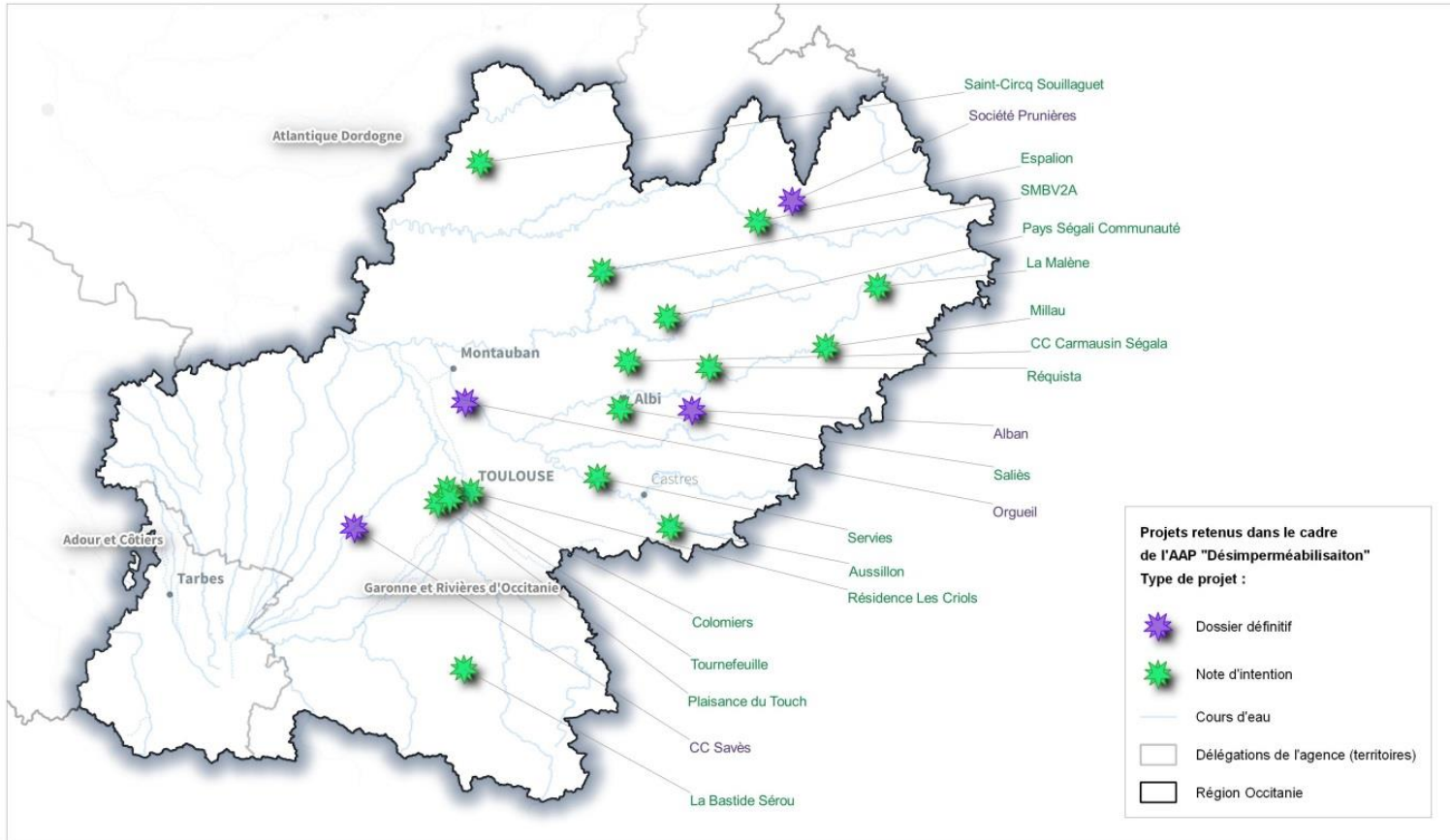
Un plan d'action visant à mobiliser les acteurs nationaux pour accélérer la mise en oeuvre et pérenniser la gestion durable des eaux pluviales urbaines

Il regroupe 24 actions réparties en 4 grands axes

- **Axe 1 : Intégrer la GEPU dans les politiques d'aménagement du territoire**
- **Axe 2 : Mieux connaître les EP et les services qu'elles rendent :**
 - *Action 7* : Sensibiliser les opérationnels à la gestion intégrée des eaux pluviales en apportant de la visibilité aux projets vertueux
 - *Action 8* : Organiser des actions et journées de sensibilisation à destination des professionnels pour apporter une vision des pratiques actuelles sur la gestion durable et intégrée des eaux pluviales
 - *Action 11* : Sensibiliser et former les élus sur la gestion intégrée des eaux pluviales
 - *Action 12* : Développer, organiser dans le temps et coordonner les appels à projets lancés par l'ensemble des parties prenantes

AAP « Désimperméabilisons les sols urbains ! »

Localisation des projets retenus dans le cadre de l'appel à projet (AAP) "Désimperméabilisons les sols urbains !" de la Région Occitanie



- **Axe 3 : Faciliter l'exercice de la police du maire et de l'eau**
- **Axe 4 : Améliorer les connaissances :**
 - *Action 19 : Améliorer la connaissance sur les rejets de temps de pluie issus des réseaux unitaires de collecte des eaux usées en disposant d'une base solide et homogène de données d'autosurveillance*
 - *Action 21 : Développer les connaissances sur les sources des pollutions (micro et macro) véhiculées par les réseaux d'eaux pluviales pour réduire la contamination des milieux récepteurs*

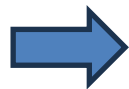


Plan d'adaptation au changement climatique (PACC)

Un plan d'action adopté par le Comité de Bassin en juillet 2018 visant à mobiliser les acteurs du bassin pour s'adapter au changement climatique

Un diagnostic désormais posé pour 2050 :

- Augmentation de la température moyenne d'au minimum + 2°C
- Augmentation des situations extrêmes (sécheresses, crues et inondations)
- Pas d'évolution sensible du cumul annuel de précipitations
- Baisse moyenne annuelle des débits (entre -20 % et -40 % et de -50 % en périodes d'étiage)
- Diminution de la durée d'enneigement sur les massifs
- Augmentation de l'évapotranspiration (entre +10 % et +30 %)



Dans un contexte d'évolution démographique : + 1,5 M d'hab d'ici 2050 (façade littorale et grandes agglomérations)

4 enjeux majeurs

- **Faire face à une baisse et une plus grande variabilité de l'hydrologie naturelle et limiter l'effet des sécheresses**
- **Préserver la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques**
- **Accompagner la mutation des écosystèmes aquatiques**
- **Réduire la vulnérabilité face aux évènements extrêmes**



Plan d'adaptation au changement climatique (PACC)

Limiter l'imperméabilisation des sols et le ruissellement pluvial :

- *Limiter la consommation de foncier non bâti (zones agricoles et naturelles) et densifier l'habitat*
- *Généraliser les cartes de potentiel d'infiltration des sols en ville, incluant notamment la cartographie des zones humides, pour favoriser des projets d'aménagement qui rendent la ville plus perméable*
- *Pour des enjeux quantitatifs et qualitatifs, favoriser la gestion alternative, à la source, des eaux pluviales (espaces de pleine terre, noues et végétation)*
- *Lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols dans les espaces ruraux par le maintien et la création de haies*



Plan d'adaptation au changement climatique (PACC)

Pratiquer le verdissement des villes et le développement d'îlots de fraîcheur :

- *Satisfaire le confort thermique l'été en privilégiant l'implantation d'arbres en pleine terre et le cas échéant en utilisant de la ressource en eau non conventionnelle (eaux pluviales)*

Développer le recyclage et l'utilisation d'eaux pluviales :

- *Favoriser le stockage et la réutilisation des eaux pluviales localement (à la parcelle) notamment en milieu urbain pour l'arrosage des espaces verts et les infrastructures communales*



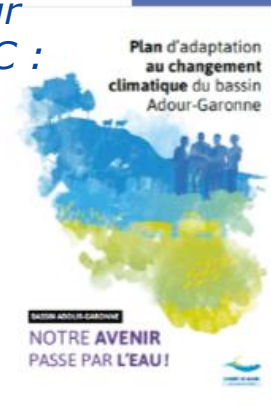
Plan d'adaptation au changement climatique (PACC)

Actualisation en 2023 (Présentation au Comité de Bassin du 11 octobre 2023) :

- *Mise à jour des connaissances scientifiques (Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique – TRACC : + 4°C en France à horizon 2100)*
- *Point d'étape et perspectives (en particulier : Objectifs de sobriété des usages de l'eau)*

EN 2023, UN COMPLÉMENT EN DEUX VOLETS

- Une mise à jour des connaissances scientifiques
- Un point d'étape du PACC indiquant le chemin parcouru et les suites à donner



SDAGE Adour-Garonne 2022-2027

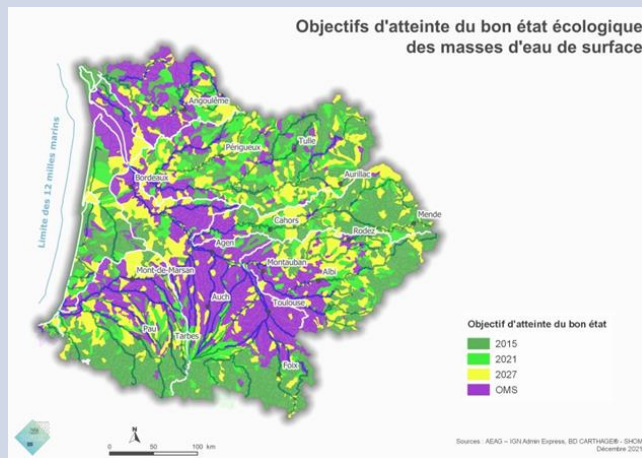


DES ENGAGEMENTS SOUTENABLES POUR LE BON ÉTAT EN 2027

Etat des lieux
2019

Objectif 2027

50 % des rivières en bon état écologique



OBJECTIF POUR 2027

70 % DES RIVIÈRES
DU BASSIN EN BON ÉTAT

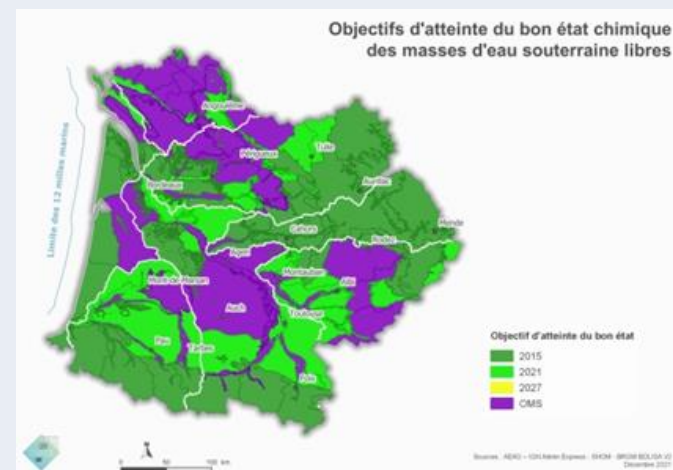
Des objectifs environnementaux **réalistes** pour 2027 au regard de la situation et de la capacité des acteurs.

72 % des nappes en bon état chimique

OBJECTIF POUR 2027

72 % DES NAPPES
SOUTERRAINES DU BASSIN EN BON ÉTAT

EMPECHER LA DEGRADATION DE CES
MASSES D'EAU



4 orientations (163 dispositions):

- Orientation A : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs (35 dispositions) : A31 et A32
- Orientation B : Réduire les pollutions (49 dispositions) : B2, B4 et B5
- Orientation C : Agir pour assurer l'équilibre quantitatif (27 dispositions)
- Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides (52 dispositions)



A31 : Limiter l'imperméabilisation nouvelle des sols et le ruissellement pluvial et chercher à désimperméabiliser l'existant

A32 : S'assurer d'une gestion durable de l'eau dans les documents d'urbanisme et autres projets d'aménagement ou d'infrastructures

B2 : Promouvoir les solutions fondées sur la nature, à chaque fois que cela est possible, pour gérer les eaux pluviales et traiter les eaux usées

B4 : Réduire les pollutions dues au ruissellement d'eau pluviale

B5 : Réduire les rejets des systèmes d'assainissement domestique par temps de pluie

Recueil « Eau et Urbanisme – Retours d'expériences » 2019



SCoT du Grand Pau (DOO)

Limiter l'imperméabilisation des sols (coefficient de pleine terre, non imperméabilisation des stationnements, toitures végétalisées,...)

Mise en place d'aménagements favorisant l'infiltration des eaux pluviales (noues, bassins secs,...) lorsque cela est possible (nature du sol et du sous-sol, proximité d'une nappe alluviale destinée à l'eau potable,...)

